TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-049 DU 04 FEVRIER 2004

Portant approbation du budget prévisionnel de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) pour l'exercice 2004.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 2001-364 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

Vu le décret n° 96-463 du 18 octobre 1996 portant modification des statuts de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) ;

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 janvier 2004 ;

DECRETE :

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) pour l'exercice 2004 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 février 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche,

Lazare SEHOUETO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MAEP 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1